

6. Planification et mise en œuvre des mesures

La mise en œuvre de mesures appropriées réduit le risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles à un niveau acceptable.



Que faut-il faire ?

- Planifier les mesures selon le principe STOP
- Mettre en œuvre et contrôler les mesures
- Instruire et documenter les mesures

Planifier des mesures selon le principe STOP

Les bonnes mesures ont un effet immédiat, sont durables et s'orientent vers votre entreprise.

Pour que les mesures soient aussi efficaces que possible et fonctionnent également en cas d'erreur humaine, elles sont planifiées selon le principe STOP. Cette procédure se déroule en quatre étapes : substitution (= remplacement), mesures techniques, mesures organisationnelles et équipement de protection individuelle.

	Principe	Exemples
S	Substitution (= remplacement)	Remplacer les travaux, substances ou équipements de travail dangereux par d'autres moins dangereux.
T	Mesures techniques	Rendre les machines, les appareils et les installations plus sûrs.
O	Mesures organisationnelles	Concevoir des processus de travail sûrs et introduire des règles.
P	Mesures personnelles	Porter des vêtements et des équipements de protection individuelle.



Conseils

- Adaptez les mesures au danger : une situation qui apparaît en rouge dans la matrice des risques nécessite obligatoirement au moins une mesure S ou T. En règle générale, les mesures organisationnelles, telles qu'une instruction, ne suffisent pas dans les situations à haut risque !
- Fixez des délais concrets, quand la mesure est-elle mise en œuvre et par qui ? Le principe est le suivant : plus le potentiel de risque est élevé, plus le délai pour la mise en œuvre est court.
- Accordez une grande importance à la clarification des accidents et des presqu'accidents. Planifiez les mesures de manière que l'événement ne puisse pas se reproduire et appliquez-les en conséquence.
- Plus vous associez vos collaborateurs à la planification de la mesure, plus l'acceptation de la mise en œuvre sera grande - le dispositif de protection, par exemple, sera alors réellement utilisé. En impliquant vos collaborateurs, vous répondez déjà en partie au point MSST 8, qui traite de la participation.
- La direction de l'entreprise doit s'assurer que les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des mesures sont inscrits au budget.

Mettre en œuvre les mesures, les contrôler, les instruire et les documenter

Assurez-vous que les mesures sont correctement mises en œuvre. Lorsque les connaissances techniques nécessaires à la mise en œuvre font défaut, il est impératif de faire appel à des spécialistes / entreprises spécialisées ; p. ex. pour l'ajout d'un arceau de sécurité sur un tracteur ou la transformation d'une machine.

En cas de problèmes spécifiques, l'expertise de spécialistes de la sécurité peut être nécessaire. Vous pouvez en faire la demande auprès du SPAA.

Instruisez vos collaborateurs sur l'application correcte des mesures et documentez-le en conséquence.

Procédure	Qui	Classement agritop.safely.swiss
1. Planifier les mesures selon le principe STOP	Responsable d'exploitation & CoSec	Module "Documents", chapitre "06 Planification des mesures". <i>ou</i> Directement dans le module correspondant de la détermination des dangers
2. Mettre en œuvre les mesures, instruire le personnel et documenter	Responsable d'exploitation & CoSec	Module "Formations" <i>ou</i> Module "Documents", chapitre "03 Formation".



Outils sur agritop.safely.swiss

- Module "Documents", chapitre "06 Planification des mesures" : Modèle de plan de mesures & modèle STOP
- Tous les modules d'identification des dangers